

## TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

74%

la voiture

16%

les transports publics

2%

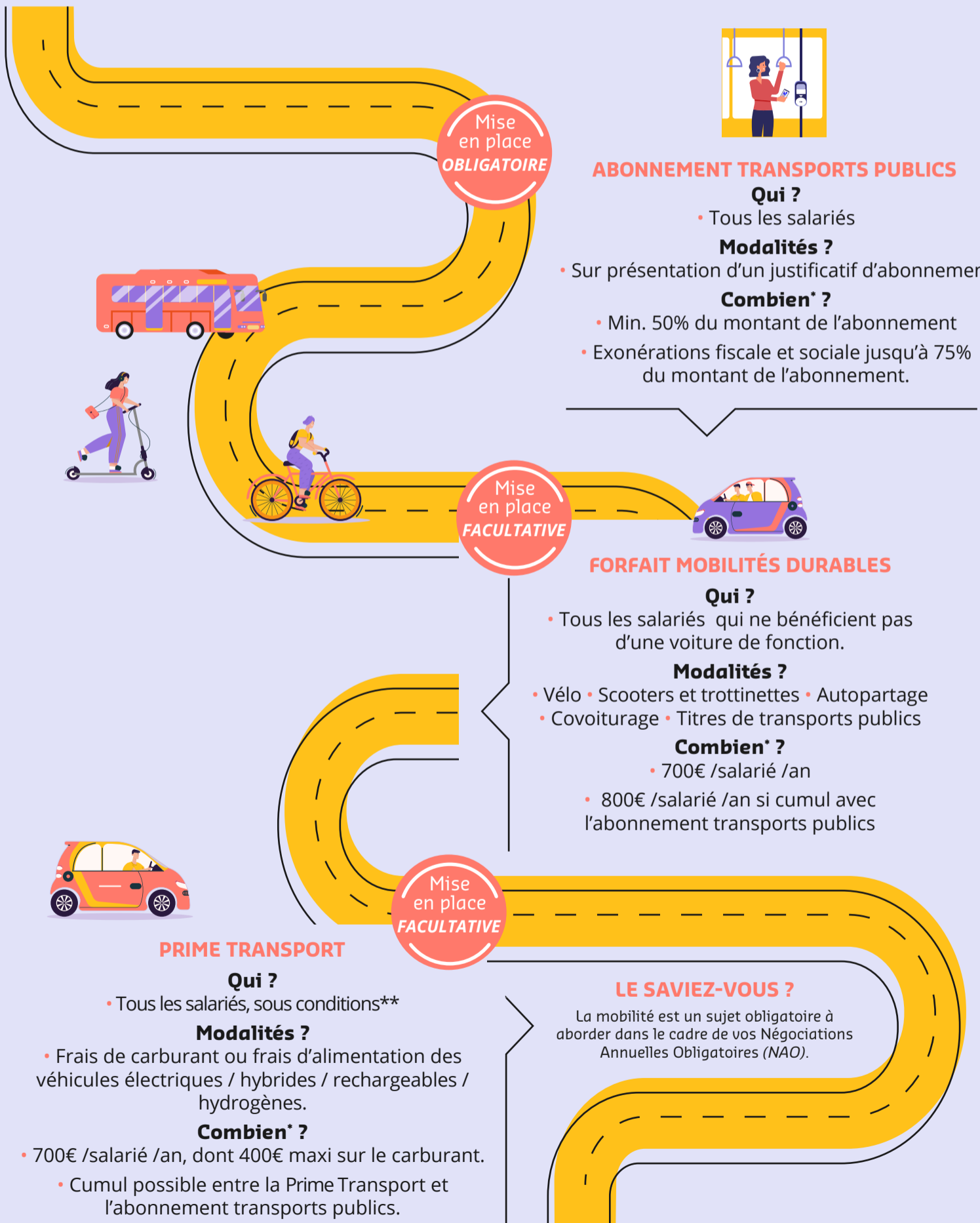
le vélo

6%

la marche

Source : INSEE

### 3 dispositifs légaux pour faciliter les trajets et encourager les mobilités durables



\* Exonération fiscale et sociale pour l'employeur et le salarié. \*\* Tous les salariés hors IDF et périmètre de transports urbains où les conditions de travail ne permettent pas l'utilisation d'un transport collectif (Restrictions levées pour les périodes 2022/2023). Hors véhicule de fonctions à service, logement de fonctions sur site, navette gratuite.